Distribution: Restreinte EB 2006/88/INF.6 13 septembre 2006

Original: Anglais Français



#### FIDA

### FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Quatre-vingt-huitième session

Rome, 13-14 septembre 2006

# MODALITÉS ET CONDITIONS DE PRÊT DU FIDA

TAUX D'INTÉRÊT À APPLIQUER EN 2007 AUX PRÊTS ACCORDÉS AUX CONDITIONS ORDINAIRES ET INTERMÉDIAIRES

Pour: Information

# Note à l'intention des Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Les Administrateurs qui auraient des questions techniques sur le présent document sont invités à se mettre en rapport avec le responsable du FIDA ci-après:

## John McGhie

Chargé de prêts tél.: +39-06-5459-2271

courriel: j.mcghie@ifad.org

### MODALITÉS ET CONDITIONS DE PRÊT DU FIDA

# TAUX D'INTÉRÊT À APPLIQUER EN 2007 AUX PRÊTS ACCORDÉS AUX CONDITIONS ORDINAIRES ET INTERMÉDIAIRES

- 1. À sa cinquante-cinquième session, en septembre 1995, le Conseil d'administration a approuvé le document EB 95/55/R.45 autorisant le Président à fixer les taux d'intérêt à appliquer par le FIDA l'année suivante, sans approbation préalable du Conseil d'administration, mais à la condition que celui-ci soit informé des taux ainsi établis. Les taux sont systématiquement déterminés sur la base des taux d'intérêt variables de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement pour la période juillet-décembre.
- 2. En conséquence, le Conseil d'administration est informé par la présente note que les taux d'intérêt du FIDA à appliquer en 2007 ont été fixés à 5,68% pour les prêts accordés aux conditions ordinaires et à 2,84% pour ceux accordés aux conditions intermédiaires.